

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'AUMOND
Procès-verbal 14 août 2024

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Aumond tenue au Centre culturel et communautaire situé au 664, route Principale à Aumond, le mercredi 14 août 2024 à compter de 19 h 00 et à laquelle étaient présents :

Sont présents :

M. Barry Ardis	Mme Ariane Guilbault
M. Gaétan Gagné	
M. Sébastien Lafrenière	Mme Anne Lévesque

Absence motivée : M. Robert Piché

Sous la présidence du maire, monsieur Mario Langevin assiste à la rencontre, Mme Maude Tourangeau, à titre de secrétaire de la séance.

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Vérification du quorum

2024-08-A5053 Ouverture de l'assemblée

Il est résolu de procéder à l'ouverture de la présente séance à compter de 19h02.

Proposé par le conseiller Sébastien Lafrenière.
Adoptée à l'unanimité.

2024-08-A5054 Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Proposé par le conseiller Gaétan Gagné.
Adoptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée

- 1.1 Vérification du quorum ;
- 1.2 Ouverture de l'assemblée ;
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour ;

2. Adoption du procès-verbal de la séance antérieure

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2024 ;

3. Comptes payables

- 3.1 Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer (juillet 2024) ;

4 Incendie et sécurité publique

5. **Voirie**

5.1 Appels d'offres sur invitation pour travaux de rechargement granulaire de 1 km pour le chemin Grondin- SEAO- Octroi de contrat;

6. **Loisirs et culture**

7. **Hygiène du milieu et Environnement**

7.1 Appels d'offres sur invitation pour Fosse septique au Garage-Caserne- Octroi de contrat;

8. **Urbanisme, Développement et Industrie**

9. **Administration**

9.1 Liste des immeubles devant être vendus pour non-paiement des taxes

9.3 Mandat à représentant;

9.4 Autorisation de la directrice générale à représenter la municipalité à Revenu Québec;

9.5 Demande d'appui- Demande au Gouvernement du Québec- Dématérialisation des services d'assistance sociale;

9.6 Demande d'appui- Visant à modifier l'utilisation du facteur comparatif dans le processus d'évaluation municipal ;

9.7 Demande de mettre fin à la demande d'étude au MAMH ;

9.8 Mandat à la firme Tremblay Parent avocats-avocates pour le RREMQ ;

10 **Maire et conseillers**

12 **Correspondance**

13. **Période de questions**

14. **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité.

2. **Adoption des procès-verbaux**

2024-08-A5055

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2024

Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2024, tel que rédigé.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault.

Adoptée à l'unanimité.

3. **Comptes payables**

2024-08-A5056

Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer

CONSIDÉRANT que les listes des déboursés au 31 juillet 2024 totalisent 213 160.45 \$ et se détaillent comme suit :

Comptes à payer : 139 364.18\$

Comptes payés : 36 811.98\$

Salaires : 36 984.29\$

Chèque ou prélèvement annulé : aucun

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'approuver, tel que déposé, les listes des déboursés.

Proposé par la conseillère Anne Lévesque.
Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Maude Tourangeau, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Maude Tourangeau
Directrice générale

4. **Incendie et sécurité publique**

5. **Voirie**

2024-08-A5057

Appels d'offres sur invitation pour travaux de rechargement granulaire sur 1 km pour le chemin Grondin- SEAO- octroi de contrat.

CONSIDÉRANT qu'à l'ouverture des soumissions le 7 août 2024, cinq (5) soumissionnaires ont déposé une soumission pour le rechargement granulaire sur le chemin sur 1 km.

- Excavatech J.L. 605 649.52 \$ incluant les taxes
- Pavages Multipro inc. 648 345.34 \$ incluant les taxes
- Excation Boldex inc. 707 525.62 \$ incluant les taxes
- Construction FGK inc. 775 316.75 \$ incluant les taxes
- Gaétan Lacelle Excavation inc. 989 818.15\$ incluant les taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Ariane Guilbault et résolu unanimement d'octroyer le contrat à la suite de la recommandation de l'Équipe Laurence pour travaux de rechargement granulaire de 1 km sur le chemin Grondin sur 1 km à l'entreprise Excavatech J.L.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Maude Tourangeau, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Maude Tourangeau
Directrice générale

6. **Loisir et culture**

2024-08-A5058

Démarche PFM-MADA- Formation du comité de pilotage

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Aumond fait partie de la démarche collective PFM-MADA de la MRC Vallée-de-la-Gatineau

CONSIDÉRANT QUE la MRC Vallée-de-la-Gatineau a présenté le 10 octobre 2023 une demande d'appui financier pour la mise à jour de sa politique et plan d'action PFM-MADA dans le cadre du

Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet 1 ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite à l'acceptation de la subvention octroyée par le secrétariat aux aînés dans le cadre du programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet 1, la Municipalité d'Aumond désire réaliser la mise à jour de sa démarche PFM-MADA à travers la démarche collective de la MRC Vallée-de-la-Gatineau ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Aumond entend réaliser la démarche conformément aux engagements tels que mentionnés dans la convention d'aide financière ;

ATTENDU QUE la Municipalité a pour mission d'assurer le bien-être de leurs citoyennes et de leurs citoyens ainsi que la vitalité de leur communauté ;

ATTENDU QUE la démarche PFM-MADA relève d'un pouvoir de la Municipalité lui permettant d'intervenir dans les limites de ses compétences et de jouer un rôle actif auprès des personnes âgées ;

ATTENDU QUE la Municipalité dispose déjà d'un élu responsable des questions famille-aînés (RQFA), soit *Ariane Guilbault* et qu'elle souhaite poursuivre ce mandat pour la mise à jour de la démarche PFM-MADA à venir ;

ATTENDU QUE la Municipalité nomme donc *Ariane Guilbault* comme élu responsable des questions famille-aînés (RQFA) de la Municipalité d'Aumond

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Barry Ardis et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de la Municipalité d'Aumond

•
QUE le conseil municipal procède à la création d'un comité de pilotage sous la présidence de la personne responsable du dossier famille et aînés.

Lequel comité sera composé des membres suivants :

Mario Langevin

Maude Tourangeau

Tanya Rivest

Dorothy St-Marseille

Benoit Dault

Mélanie Angers (CISSS de l'Outaouais)

Audrée Racine-Lacroix (CISSS de l'Outaouais)

Marc-André Gauthier (Coordonnateur PFM-MADA MRCVG)

Lequel comité aura le mandat :

- De réaliser les étapes de la démarche conformément aux principes inhérents à la concertation et à la participation citoyenne et sociale ;
- De recommander la politique et son plan d'action MADA au conseil municipal ;
- D'assurer la mise en place de mécanismes de mise en œuvre et de suivi du plan d'action.

Adoptée à l'unanimité

7. **Hygiène du milieu et Environnement**

2024-08-A5059

Appels d'offres sur invitation pour Fosse septique au Garage-Caserne- octroi de contrat.

CONSIDÉRANT qu'à l'ouverture des soumissions le 24 juillet 2024, trois (3) soumissionnaires ont déposé une soumission pour l'installation de la fosse septique du Garage-Caserne.

-	Timber Tek Construction	38 900.00 \$ plus taxes
-	Quoi-Mi Excavation	53 375.00 \$ plus taxes
	Fralex Excavation inc.	69 000.00 \$ plus taxes
		69 405.00\$ plus taxes
		70 835.00\$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sébastien Lafrenière et résolu unanimement d'octroyer le contrat à Timber Tek construction pour l'installation de la fosse septique pour un montant de 38 900.00 \$ plus taxes.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Maude Tourangeau, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Maude Tourangeau
Directrice générale

8. **Urbanisme, Développement et Industrie**

9. **Administration**

2024-08-A5060

Liste des immeubles devant être vendus pour non-paiement des taxes.

CONSIDÉRANT que la greffière-trésorière a soumis au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 7 novembre 2024, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU QUE :

Ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que la greffière-trésorière, directrice générale prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de la Vallée-de-la-Gatineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

Proposé par le conseiller Gaétan Gagné.

Adoptée à l'unanimité

2024-08-A5061

Mandat à représentant

ATTENDU QUE la municipalité d'Aumond peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

ATTENDU QUE certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes et ce, selon la résolution portant le numéro 2024-08-A5060;

ATTENDU QUE ce Conseil croit opportun d'autoriser la greffière-trésorière, directrice générale ou un représentant à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

Il est proposé et résolu QUE :

Conformément aux dispositions du Code municipal, ce Conseil autorise la greffière-trésorière, directrice générale ou le maire ou le maire suppléant à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 7 novembre 2024 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Proposé par la conseillère Anne Lévesque.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Maude Tourangeau, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Maude Tourangeau
Directrice générale

2024-08-A5062

Corporation Municipale d'Aumond

RÉSOLUTION ÉCRITE tenant lieu de l'assemblée ou de la réunion du conseil d'administration

IL EST RÉSOLU

QUE Tourangeau Maude, Directrice générale et greffière-trésorière (ci-après le représentant) soit autorisé à signer, au nom de la société, les documents requis pour l'inscription à ClicSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

Que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaire à l'inscription à ClicSÉQR.

En conséquence, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus :

Mario Langevin, maire, Aumond le 14 août 2024.

Barry Ardis, conseiller siège 1, Aumond le 14 août 2024

Ariane Guilbault, conseillère siège 2, Aumond le 14 août 2024

Gaétan Gagné, conseiller siège 3, Aumond le 14 août 2024

Robert Piché, conseiller siège 4, Aumond le 14 août 2024

Sébastien Lafrenière, conseiller siège 5, Aumond le 14 août 2024

Anne Lévesque, conseiller siège 6, Aumond le 14 août 2024

CONSIDÉRANT que tous les administrateurs de la Corporation municipale d'Aumond qui ont le droit de voter relativement à cette résolution l'ont signée, elle est adoptée et entre en vigueur le 14 août 2024. Un exemplaire de cette résolution est conservé au registre des procès-verbaux de la société et en fait partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

2024-08-A5063

**Demande d'appui-Demande au Gouvernement du Québec-
Dématisation des services d'assistance sociale**

CONSIDÉRANT qu'il y a plus de 5 ans, que le Conseil de la MRC Vallée-de-la-Gatineau réclame du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) une approche plus équitable¹ qui tient compte des réalités des MRC les plus dévitalisées;

CONSIDÉRANT qu'année après année, les citoyens perdent énormément en termes de services de proximité, de ressources professionnelles publiques disponibles et sur place, de mesures et de programmes pour les appuyer dans leur intégration sociale et économique;

CONSIDÉRANT que le Bureau de Services Québec de Maniwaki est pratiquement devenu un espace sous-utilisé où les citoyens sont laissés pour compte et où aucun service personnalisé n'y est dispensé;

CONSIDÉRANT les nombreuses revendications et **CONSIDÉRANT** qu'aucun ministre assigné au MESS depuis 2018 ne nous a partagé les orientations administratives de sa haute fonction publique parce qu'eux-mêmes sont tenus à l'écart et ne cherchent pas à comprendre l'impact de toutes ces décisions opérationnelles qui va même à l'encontre d'un gouvernement qui se dit « un gouvernement des régions »;

CONSIDÉRANT le manque de connaissance de la réalité territoriale des fonctionnaires en place et l'absence d'innovation permettant de contrer l'appauvrissement grandissant de la population dans plusieurs cas à une situation d'itinérance ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucun espace ou écoute active pour les MRC du Québec les plus dévitalisées, pour exposer nos enjeux alors que des procédures hautement rigides s'interposent entre les dirigeants politiques provinciaux et locaux, contrôlant ainsi le

¹ **L'équité** est un concept qui désigne la justice naturelle, l'équilibre et l'impartialité dans le traitement des différentes régions du Québec. Contrairement à l'égalité, qui vise à traiter toutes les régions de la même manière, l'équité prend en compte les différences et les besoins spécifiques de chaque région pour garantir que chacune ait des chances équitables de développement et de bien-être. En pratique, cela signifie parfois offrir des ressources ou des opportunités supplémentaires aux régions désavantagées afin de compenser les inégalités préexistantes et de permettre à toutes d'atteindre un résultat juste et équilibré au niveau économique et social entre autres.

message politique, voire aligner les orientations du MESS selon leur vision administrative;

CONSIDÉRANT qu'un nombre de questions s'impose : que doivent comprendre les MRC en termes de responsabilités accrues pour leurs structures locales? Que font-elles de tous ces citoyens laissés pour compte aux prises avec des enjeux de *santé mentale, de pauvreté, d'isolement et d'itinérance...* ;

CONSIDÉRANT que même la classe politique nationale cautionne l'alignement administratif du MESS et sa nouvelle culture d'offre de services, dont la « *modernisation* des services d'emplois », le « *décloisonnement* des services », l'alignement des citoyens vers des services selon des *profils protopersona* », la *dématérialisation* des services d'assistance sociale... ;

CONSIDÉRANT qu'il semble s'agir d'un *charabia*, voire des alignements incohérents, sous la gouverne d'une haute fonction publique qui prend aveuglement des décisions sans tenir compte des citoyens les plus défavorisés et sans tenir compte des réalités locales en pelletant les responsabilités du MESS vers d'autres structures locales qui peinent à tenir le coup, devant la lourdeur des enjeux des citoyens affectés par des enjeux de *santé mentale, de pauvreté, d'isolement et d'itinérance...* ;

CONSIDÉRANT que devant ce déficit démocratique ou l'administration publique a pris en charge le MESS, alors que ces hauts fonctionnaires sont passés d'exécutants à une sorte de « dirigeants politiques ».

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que le conseil de la Municipalité d'Aumond s'oppose fermement à la transformation des services publics d'Emploi et de Solidarité sociale telle qu'alignée par la haute fonction publique, dont la stratégie de « *dématérialiser* les services d'assistance sociale » par un virage numérique;

QUE cette stratégie précipitée de dématérialiser les services d'assistance sociale met à risque des personnes, notamment celles ayant recours à l'aide sociale qui ne bénéficie plus dorénavant d'un agent d'aide à l'emploi sur place, pour qui des enjeux d'alphabétisation dont celle numérique sont majeurs, d'accès à un ordinateur et une connexion Internet viendraient aggraver nos enjeux sociaux et économiques dont **l'ITINÉRANCE** ;

Proposé par le conseiller Barry Ardis.

Adoptée à l'unanimité

2024-08-A5064

Demande d'appui- Visant à modifier l'utilisation du facteur comparatif dans le processus d'évaluation municipal

ATTENDU QUE, le processus d'évaluation municipale actuel utilise un facteur comparatif pour déterminer la valeur marchande des propriétés ;

ATTENDU QUE, ce facteur comparatif peut conduire à des évaluations inéquitables et ne reflète pas toujours avec précision la valeur marchande réelle des propriétés surtout durant l'année 2 et 3 du rôle triennal ;

ATTENDU QUE, la municipalité d'Alleyn et Cawood demande l'appui de la municipalité d'Aumond afin que ceux-ci demande le

besoin de revoir et de réviser la Loi sur la fiscalité municipale ainsi que le processus d'évaluation afin d'assurer une évaluation plus équitable et plus transparente des propriétés pour le bien-être de ses résidents ;

ATTENDU QUE l'ajustement du taux de taxe municipal n'est qu'une mesure temporaire et ne résout pas la problématique.

ATTENDU QUE d'autres municipalité pourrait faire face à cette situation d'avoir un facteur comparatif hauts et ces impacts négatifs : calculation des quotes-parts de la MRC, calculation des frais de la Sûreté du Québec. Ainsi que ces impacts sur les résidents : taxes scolaires, paiement des mutations sur la valeur uniformise, etc..

La municipalité d'Aumond appui la municipalité d'Alleyn et Cawood dans leur demande pour:

1. **La municipalité d'Alleyn et Cawood demande officiellement une révision du processus d'évaluation municipale**, en mettant un accent particulier sur la révision et la modification de l'utilisation du facteur comparatif.
2. **Le conseil municipal d'Alleyn et Cawood propose l'adoption d'une nouvelle méthodologie** pour l'évaluation des propriétés, qui reflète plus fidèlement la valeur marchande réelle, que le calcul soit fait sur une base d'évaluation au lieu d'unitaire. De plus, nous demandons que le facteur comparatif dans l'année 2 et 3 du rôle triennal n'ait pas d'impact sur les municipalités ainsi que ces résidents.
3. **La municipalité d'Alleyn et Cawood invite les autres municipalités à soutenir cette initiative** et à adopter des résolutions similaires afin de créer une approche harmonisée et équitable de l'évaluation des propriétés à travers la région. Nous invitons aussi les municipalités à signer et faire la promotion de la pétition à l'Assemblée nationale.
4. Une copie de cette résolution sera envoyée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités du Québec, à l'Union des municipalités du Québec, aux MRC et aux municipalités du Québec.

En conséquence il est proposé par la conseillère Anne Lévesque et résolu unanimement par le conseil d'appuyer la municipalité d'Alleyn et Cawood dans leur demande.

Adoptée à l'unanimité

2024-08-A5065

Demande de mettre fin à la demande d'étude au MAMH

CONSIDÉRANT que la municipalité de Déléage a décidé de se retirer dans l'étude d'une possibilité de regroupement entre la municipalité d'Aumond et la municipalité de Déléage.

En conséquence il est proposé par la conseillère Ariane Guilbault et résolu à l'unanimité de mettre fin à la demande d'étude au MAMH.

Adoptée à l'unanimité

2024-08-A5066

Mandat à la firme Tremblay Parent avocats-avocates pour le RREMQ

ATTENDU QUE la Municipalité d'Aumond a jugé opportun de mandater la firme Tremblay Parent avocats-avocates pour un mandat d'assistance et de conseils juridiques pour le RREMQ des employés (es) de la municipalité.

ATTENDU la proposition déposée par la firme Tremblay Parents avocats-avocates, en date du 31 juillet 2024 ;

EN CONSÉQUENCE des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, il est résolu d'accepter la proposition de services juridiques ainsi que les taux horaires proposés soit de 220.00\$ à 300.00\$ de l'heure.

Proposé par le conseiller Gaétan Gagné.

Adoptée à l'unanimité.

10. **Varia**

11. **Maire et conseillers**

12. **Correspondance**

13. **Période de questions**

14. **Levée de l'assemblée**

2024-08-A5067

Levée de l'assemblée

Il est résolu de procéder à la levée de la présente séance, à 19h18.

Proposé par la conseillère Anne Lévesque.

Adoptée à l'unanimité.

Mario Langevin
Maire

Maude Tourangeau
Directrice générale
Greffière trésorière